

Délibération du Conseil municipal

Séance du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie
REGRAGUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent
SOURICE Corinne à RAVELEAU René

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAILLARD Yohan, PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 22 mars 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 29 mars 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE2803-15 | Demande de subvention au titre de l'appel à projets Renaturation des villes et villages - Agence de l'eau Loire-Bretagne- Renaturation des cours du Groupe Scolaire Malraux

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les travaux de renaturation des cours du Groupe Scolaire André Malraux sont programmés lors de l'été 2024 et de l'été 2025,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au Fonds Vert (Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages)

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 19 mars 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte l'opération « Renaturation de la cour du groupe scolaire André Malraux » selon le budget ci-dessous :

Ensemble de l'opération Renaturation des cours du groupe scolaire André Malraux	463 217 € HT
Maîtrise d'œuvre	38 000 € HT
Total	501 217 € HT

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de l'Agence de Bassin Loire-Bretagne une subvention pour 2024 au taux de 70 % dans le cadre de l'appel à projets « Renaturation villes et villages », pour les travaux éligibles,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

